

Procès-verbal de la séance du 05 mars 2024

Date de convocation : 26/02/2024

Date d'affichage : 26/02/2024

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno RUSSEIL, Maire.

Etaient également présents : M.RUSSEIL, Mme. GAUTHERIN, M. BOUET, Mme HERBERT-GOYER, M. BOUCE

Absente excusée : Mme ARAMINTHE

Absent : M .BRELET et M. ROGER

Mme GAUTHERIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1° : Délibération nomination d'un(e) délégué(e) au SDEC Energie :

Rapporteur : le Maire

Claire Gautherin et Bruno Russeil se proposent pour représenter la commune auprès du Sdec Energie. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

2° : Délibération acquisition parcelles de terrain :

Rapporteur : le Maire

M .le Maire propose au conseil municipal de procéder :

- à l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°131 appartenant à M . Mazuet Jacques située route de Bayeux pour une contenance de 136 m2 au prix de 5 €/M2 . Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- à l'acquisition de la parcelle appartenant à Mme Taillepied Michèle sur la RD126 afin d'anticiper sur l'aménagement de la piste cyclable Esquay sur Seulles / Bayeux.
Le conseil municipal charge M. le Maire de procéder à ces acquisitions et lui donne pouvoir pour signer les actes ainsi que tout document relatif à ces acquisitions.

Votants : 6 Pour : 6 voix

3° - : Mode de concertation zones d'accélération des énergies renouvelables :

Rapporteur : Le Maire

Une consultation sur les zones d'accélération des énergies renouvelables sera réalisée en mairie.

Un registre de consultation sera mis à disposition en mairie afin de recueillir les avis des habitants sur le sujet, pendant une période de trois semaines.

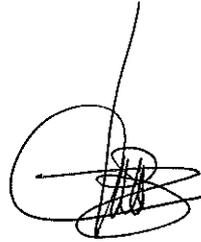
Votants : 06 Pour : 06 voix

4° - Présentation projet de requalification du cœur de bourg :

A la suite de la présentation de l'esquisse du maître d'œuvre retenu par la collectivité, le conseil municipal a émis un ensemble de modifications et corrections à cette première version présentée.

Ce document est amené à évoluer au fil des prochaines réunions de travail.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.



Le Maire,
Bruno RUSSEIL

